

Conditions de garantie

Caradon Stelrad BV garantit que tous ses produits sont conformes aux spécifications techniques mentionnées dans la documentation produit et que ses services sont exécutés avec la diligence et le savoir-faire requis. De légères variations de couleur, de qualité ou de dimensions des produits sont réservées et ne constituent pas un défaut.

Pour tous nos produits, il est entendu que :

- les droits légaux relatifs à la conformité demeurent pleinement applicables ;
- la garantie commerciale s'ajoute à ces droits légaux ;
- la garantie commerciale ne limite en aucune manière les droits légaux des consommateurs ;
- la garantie commerciale régit exclusivement les engagements complémentaires de Caradon Stelrad BV en tant que producteur ;
- la période de garantie prend cours à la date de facturation.

1. Période de garantie légale et commerciale par groupe de produits :

Produit	Droits légaux relatifs à la conformité	Garantie commerciale
Radiateur panneau	Conformément au droit national applicable	10 ans
Ventilo-convecteur	Conformément au droit national applicable	4 ans
Radiateur tubulaire hydraulique	Conformément au droit national applicable	10 ans
Radiateur électrique	Conformément au droit national applicable	Aucune
Radiateur hybride	Conformément au droit national applicable	Aucune
Accessoires	Conformément au droit national applicable	Aucune

2. Les appareils vendus par Stelrad sont garantis aux conditions suivantes :

- (a) Les fuites résultant d'un défaut de fabrication. En cas de fuite causée par une erreur d'installation et/ou un défaut d'entretien et/ou une erreur d'utilisation et/ou des adaptations et/ou réparations non autorisées, la présente garantie devient caduque. La garantie devient également caduque en cas de défauts causés par des influences externes.
- (b) La formation de rouille sur la surface peinte de l'appareil. Font exception les appareils installés dans un local humide et/ou dans une atmosphère ambiante agressive. La garantie ne s'applique pas non plus aux appareils dont la température de départ et/ou la pression maximale de service est supérieure à celle indiquée dans la documentation technique et/ou lorsque la surface peinte de l'appareil est endommagée du fait d'une installation et/ou d'un entretien et/ou d'une utilisation incorrects, ou pour toute autre raison.

3. Et, sans préjudice de ce qui précède, à condition que les prescriptions suivantes soient strictement respectées lors de l'installation et/ou de l'utilisation :

- (a) La pression maximale d'installation et la température de départ, ainsi que la température minimale de départ, doivent se situer dans la plage définie dans la documentation technique ;
- (b) L'appareil doit être installé dans les règles de l'art et conformément à la législation nationale (NBN D 30-100, VDI 2035, BS 5449, DTU 65) ;
- (c) Le système de chauffage (tuyauteries, radiateurs, etc.) doit être nettoyé avec un nettoyeur universel avant sa mise en service définitive. Le système doit ensuite être rempli d'eau fraîche avec ajout d'un inhibiteur, afin de prévenir de manière adéquate l'apparition de problèmes tels que la corrosion interne, les dépôts de tartre, etc.
- (d) Tous les bouchons d'étanchéité en plastique présents dans les raccords de l'appareil doivent être retirés et remplacés par des bouchons d'étanchéité métalliques (Stelrad).
- (e) Pendant et après le remplissage du système de chauffage, toutes les étanchéités de l'appareil (vanne, purgeur, bouchon d'étanchéité, etc.), ainsi que les raccords entre l'appareil et les autres parties du système de chauffage, doivent être contrôlés quant à leur fonctionnalité et leur étanchéité à l'eau.
- (f) Tous les supports de suspension et accessoires fournis (chevilles, vis, bandes de selle, etc.) doivent être utilisés.
- (g) Le mur de montage doit être suffisamment stable.
- (h) Après remplissage, l'installation doit être entièrement purgée par la purge individuelle de chaque appareil. L'installation doit être et rester exempte d'oxygène. Aucune pénétration d'oxygène ou d'air ne doit être possible.
- (i) L'appareil ne doit jamais être nettoyé avec un produit contenant des solvants, des acides ou d'autres substances corrosives.

- (j) Aucun humidificateur d'air en céramique ni autre objet ou élément humide ou perméable à l'eau ne doit être placé en contact direct avec la surface peinte de l'appareil.
- (k) Les appareils endommagés à la livraison doivent être signalés immédiatement (dans les 8 jours) au fabricant selon la procédure appropriée (voir également le point 7).
- (l) L'appareil ne doit être utilisé que comme élément de chauffage par rayonnement et convection.
- (m) Il est interdit, pour des raisons de sécurité, d'utiliser les radiateurs, y compris les radiateurs sèche-serviettes, comme dispositif d'escalade ou comme échelle.
- (n) Le design de l'appareil ne peut être modifié sans l'accord écrit préalable du fabricant.

4. Dans tous les cas, seul l'installateur répondra des fautes et manquements lors de l'installation et/ou résultant de celle-ci.

5. Nous fournissons également quelques conseils d'installation et d'entretien qui favoriseront certainement la durée de vie de votre appareil :

- (a) Manipulez et transportez l'appareil avec une prudence particulière. Ne traînez pas l'appareil sur le sol. Déplacez toujours l'appareil en position verticale. Ne sollicitez pas les angles de l'appareil pendant le transport. Les dommages, notamment à la peinture, peuvent provoquer à court ou à long terme la formation de rouille.
- (b) Procédez au moins une fois par an à un entretien approfondi de l'installation et contrôlez son bon fonctionnement. Vérifiez l'absence de fuites au niveau des éléments ou raccords.
- (c) Après la mise en service de l'appareil, maintenez-le toujours rempli d'eau. Vous évitez ainsi que l'intérieur de l'appareil n'entre en contact avec l'air et que de la corrosion interne ne se forme.
- (d) Nos appareils ne peuvent être stockés ni à l'extérieur (pluie) ni dans des locaux humides. En cas de pénétration visible d'humidité, l'emballage doit être ouvert immédiatement afin que les appareils puissent sécher.
- (e) Maintenez les appareils en fonctionnement pendant la période hivernale afin d'éviter les dommages dus au gel.

6. En aucun cas la garantie ne pourra être prise en considération si les appareils :

- (a) se trouvent dans une zone exposée aux éclaboussures ;
- (b) sont exposés à des jets d'eau, à une humidité de l'air anormalement élevée ou à des substances chimiques ou autres substances agressives,

sauf si les appareils répondent spécifiquement, conformément à nos indications, aux exigences imposées par un tel environnement.

7. En aucun cas l'acheteur n'a droit à une quelconque indemnisation pour dommage consécutif.

Lorsque les défauts constatés sont dus à une détérioration, à une utilisation non conforme ou à un défaut d'entretien par l'acheteur ou par des tiers, et lorsque des réparations, transformations ou modifications ont été effectuées sur les appareils par l'acheteur ou par des tiers sans notre accord préalable et écrit, la présente garantie cesse de plein droit d'exister.

Les dysfonctionnements, fuites ou dommages survenus lors du montage, pendant ou après la période de garantie, à la suite d'une installation incorrecte et/ou d'une utilisation incorrecte et/ou d'un entretien incorrect, ne sont pas indemnisés.

8. La garantie des accessoires Stelrad devient entièrement caduque lorsque le produit est utilisé avec un produit qui n'est pas un produit Stelrad.

9. La garantie commerciale de Stelrad porte exclusivement sur les défauts résultant de vices de matériau, de fabrication ou de construction qui apparaissent pendant la période de garantie applicable.

Stelrad procédera, à son choix, à la réparation, au remplacement ou à tout autre règlement raisonnable d'un défaut fondé. La garantie commerciale ne s'applique que si le produit a été installé, utilisé et entretenu conformément aux prescriptions d'installation, d'utilisation, d'entretien et de sécurité applicables de Stelrad. La garantie ne s'applique pas à l'usure normale, à l'utilisation impropre, à l'installation incorrecte, aux influences externes, aux modifications par des tiers ou à d'autres circonstances échappant au contrôle de Stelrad. La garantie commerciale laisse pleinement intacts les droits légaux des consommateurs relatifs à la conformité.